

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ECONOMIQUE
DES JEUNES

PROGRAMME D'AIDE AU RETOUR ET A
L'INSERTION DES JEUNES DE LA DIASPORA
(PARI-JEDI)

www.parijedi.org



parijedi.cm@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION OF YOUTH ECONOMIC
EMPOWERMENT

SUPPORT PROGRAM FOR THE RETURN AND
INTEGRATION OF YOUTHS FROM THE DIASPORA
(PAR-JEDI)

Tel : (237) 222 20 47 22

Administration contractante

Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique - MINJEC

Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI)

Sous-programme : « Diaspora And Local Youth
Joint-venture – (DIALYJ) »

Lignes directrices

à l'intention des demandeurs de financements pour des projets d'entreprise au
Cameroun.

Référence : n° PARI-JEDI/1/MINJEC/CMR

Date limite de soumission de la note conceptuelle

22/11/2021 à 23h59 GMT

TABLES DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	3
1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	4
1.1 Contexte.....	4
1.2 Objectifs et priorités du Sous-programme	7
1.2.1 Objectif général	7
1.2.2 Objectifs spécifiques	7
1.2.3 Priorités	7
1.3 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par l'administration contractante	13
2. REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROPOSITION.....	13
2.1 Critères d'éligibilité	13
2.1.1 Eligibilité des acteurs.....	13
2.1.2 Eligibilité des actions.....	14
2.1.3 Eligibilité des coûts	14
2.1.4 Les dépenses non éligibles	15
2.1.5 les projets non éligibles	15
2.2 Coûts	15
2.3 Temps nécessaire pour la réalisation du projet	15
2.4 Critères particuliers à prendre en compte.....	15
2.5 Formulaire de demande	16
2.6 Procédure de soumission de la demande	16
2.7 Autres renseignements sur les demandes	16
2.8 Critères d'évaluation des candidatures	17
2.9 Calendrier de l'appel à proposition.....	17

AVERTISSEMENT

Il s'agit d'un appel à propositions restreint. Seul la « concept note » ou note conceptuelle ou encore note succincte est à remettre pour cette première phase. Seules les notes succinctes sélectionnées pourront par la suite dans un délai d'un mois, présenter les demandes complètes des demandeurs chefs de file présélectionnés pour évaluation. Après l'évaluation des demandes complètes, l'éligibilité des demandeurs provisoirement sélectionnés sera vérifiée sur la base des pièces justificatives demandées par l'administration contractante et de la « déclaration du demandeur chef de file » signée, envoyée en même temps que la demande complète.

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1 *Contexte*

L'Union africaine a défini la diaspora comme « *des personnes d'origine africaine vivant en dehors du continent, quel que soit leur citoyenneté et leur nationalité et qui souhaitent contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine* »¹. Cette définition de la diaspora africaine par l'Union africaine inclut la population qui résulte d'une part de la déportation de personnes d'Afrique subsaharienne à l'époque des traites négrières et arabes, de leurs descendants à travers le monde, et du phénomène d'émigration d'autre part. Sur la base de cette définition, et des recherches sur les migrations de par le monde, le Cameroun dispose d'une importante diaspora.

Parmi ces populations nées et/ou résidentes hors du Cameroun, certains entretiennent des liens, de nature socioculturelle, économique, politique, avec leur pays d'origine. Il est de plus en plus observé selon les origines géographiques, les profils socio-économiques des diasporas ou encore leur ancienneté d'installation hors du Cameroun, que ces derniers cultivent de plus en plus, une capacité de double présence, aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Cela se concrétise par d'importants transferts financiers qui jouent un rôle très significatif dans la réduction de la pauvreté au Cameroun. Les jeunes de la diaspora camerounaise en particulier sont au cœur de la préoccupation du gouvernement camerounais. Ils sont nombreux, les jeunes talents d'origine camerounaise dans le monde qui doivent contribuer à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Jusqu'ici, la création d'entreprises et l'investissement des jeunes de la diaspora camerounaise restent timides et peu organisées.

Le gouvernement camerounais encourage sa jeunesse issue de la diaspora à penser à retourner s'installer au Cameroun pour participer à son émergence en 2035. La construction d'un Cameroun émergent, uni dans sa diversité n'est pas possible sans des mesures concrètes qui offrent plus d'opportunités et de perspectives d'évolution de carrière aux jeunes y compris ceux issus de la diaspora. Il faut investir sur les jeunes de la diaspora dans une perspective internationale en tant que capital humain clé pour le développement durable du Cameroun à travers une mobilité fonctionnelle et géographique à encourager. Afin de tirer profit de cette diaspora jeune, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC) a mis sur pied par Décision N° 013-2017/D/MINJEC/CAB du 14 février 2017, le Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI), qui a pour mission de mobiliser les jeunes de la diaspora en vue de leur retour et de leur insertion socioéconomique. Le programme entend promouvoir la participation de la diaspora au développement local tout en luttant contre l'immigration clandestine. Le PARI-JEDI souhaite faire de la jeunesse camerounaise issue de la diaspora un moteur du développement durable du Cameroun. À ce titre, le PARI JEDI voudrait faire des jeunes camerounais de la diaspora, une ressource, avec ses membres qui entretiennent toujours des liens affectifs, culturels et économiques avec leur pays natal comme le

¹ UA (2012) : Sommet Mondial de la Diaspora Africaine. L'Union Africaine Vise à l'Intégration de la Diaspora dans le Programme de Développement du Continent, disponible sur : http://www.au.int/en/sites/default/files/Article%20for%20publication%20on%20Global%20Diaspora%20Summit%202017.05.12_1_.pdf (viewed on 03/04/2014).

fait très bien la diaspora chinoise et indienne. La diaspora chinoise a en effet grandement contribué au développement économique de la Chine. Le PARI-JEDI souhaite contribuer à faire de la jeunesse camerounaise de la diaspora, un puissant réseau économique d'entrepreneurs camerounais dans le monde, au service du développement durable du Cameroun. Ainsi, c'est du point de vue de l'insertion à la société camerounaise et à son dynamisme économique local qu'il convient de positionner et de solliciter l'implication des jeunes de la diaspora camerounaise à l'œuvre de construction nationale.

En effet, le PARI-JEDI soutient des actions spécifiques en faveur de la création d'entreprises et de l'investissement productif des diasporas, afin de générer des emplois pour d'autres jeunes au Cameroun. Il est donc un instrument à la fois structurel et conjoncturel du gouvernement camerounais, pour valoriser l'expérience et le savoir-faire acquis hors du Cameroun par les jeunes talentueux de la diaspora. C'est un instrument que le gouvernement camerounais a adopté dans le cadre du **Processus de Rabat** pour les jeunes de sa diaspora. Le déploiement du PARI-JEDI pour trouver des solutions innovantes en faveur de la mobilisation de la jeunesse issue de la diaspora camerounaise pour le développement durable de leur pays d'origine, a conduit jusqu'ici à :

- *Mobiliser 1 878 jeunes de la diaspora à travers les plateformes de l'ONJ et du PARI-JEDI ;*
- *former et accompagner plus de 4 000 migrants de retour des pays de transit dans le montage de leurs plans d'affaires grâce à l'initiative Fonds Fiduciaires Union Européenne (FFUE)-Organisation Internationale pour les Migrations (OIM);*
- *financer les projets de 36 migrants de retour en situation précaire ;*
- *sensibiliser plus de 2 250 000 jeunes sur les conséquences de l'émigration irrégulière en collaboration avec les Organisations de la Société Civile.*

Pour ne citer que celles-ci.

Aussi, pour atteindre ses missions, le PARI-JEDI se déploie à travers quatre (04) sous programmes :

Le Sous-programme « Diaspora And Local Youth Joint-Venture (DIALYJ) », donc l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes camerounais au Cameroun en coentreprise avec leurs pairs locaux. Ce sous-programme finance la création d'activités productives par les jeunes de la diaspora en « joint-venture » avec leurs pairs locaux. Il permet à la jeunesse issue de la diaspora camerounaise d'investir au Cameroun qui est le pays d'origine, depuis leurs pays d'accueils.

Le Sous-programme de Prévention des Migrations Irrégulières et Réinsertion des Jeunes Migrants de Retour au Cameroun (PREMIS), donc l'objectif est d'élaborer et mettre en œuvre des mécanismes, stratégies et mesures préventives, afin de lutter contre les migrations irrégulières et faciliter la réinsertion des migrants de retour en détresse.

Le Sous-programme « Participation des Jeunes de la Diaspora au Développement de la Nation » (PJ2D-CAMER), consiste à donner une opportunité aux jeunes de la diaspora, de contribuer au développement local à travers

des actions concrètes de co-développement, de transfert technologique, de transfert de compétences et de savoir-faire.

Le Sous-programme Immobilier pour les Jeunes de la Diaspora (PIJD), consiste à faciliter et à accompagner les projets d'investissement immobilier des jeunes de la diaspora au Cameroun. Ceci se fera par l'intermédiation des jeunes de la diaspora avec les opportunités locales en matière d'immobilier. Il s'agit de mobiliser les jeunes camerounais de la diaspora désireux de réaliser leurs projets immobiliers sur le terroir ; de proposer et orienter ces derniers vers les opportunités locales en matière immobilière ; faciliter l'accès aux formalités administratives ; de suivre l'implémentation de l'action engagée par le jeune de la diaspora.

Le présent appel à proposition concerne le **Sous-programme « Diaspora And Local Youth Joint-Venture (DIALYJ) »**. C'est un mécanisme innovant de promotion, d'accompagnement et financement des initiatives d'industrialisation mises en place par les jeunes de la diaspora camerounaise dans le monde, en coentreprise avec leurs pairs locaux au Cameroun. La logique d'intervention repose sur la complémentarité des actions mises en œuvre, afin d'apporter une réponse multidimensionnelle aux problèmes structurels de l'implication de la diaspora camerounaise à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND-30). L'initiative « DIALYJ » voudrait à travers une approche territoriale, créer des clusters de développement durable autour des bassins de production clairement définis. Le Sous-programme « DIALYJ » souhaite mettre en valeur les compétences des jeunes de la diaspora camerounaise, pour le développement durable de leur pays d'origine en coentreprise avec leurs pairs locaux au Cameroun.

Sur la base de cette approche, le Sous-programme « DIALYJ » est mis en œuvre principalement en gestion directe par la **République du Cameroun** à travers le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Le gouvernement camerounais va solliciter l'appui des Bailleurs de fonds nationaux et internationaux, qui souhaitent apporter leur contribution pour l'aider à mobiliser positivement sa jeunesse issue de la diaspora camerounaise dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

Le présent appel à propositions s'inscrit dans le cadre de la gestion directe du PARI-JEDI par la République du Cameroun. Une Unité Centrale de Gestion du PARI-JEDI dans les normes internationales est mise en place au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme (Conception des outils techniques, gestion technique du PARI-JEDI, suivi et évaluation des sous-programmes et des projets, levée des fonds auprès des Bailleurs, dissémination des bonnes pratiques du programme et des projets de développement local qui en découlent) avec l'appui d'une équipe d'assistance technique.

La mise en œuvre du Sous-programme nécessitera un effort de coordination de toutes les parties prenantes, ayant un lien direct ou indirect avec la jeunesse camerounaise. Différents instruments du PARI-JEDI sont mis en place pour assurer

le financement des projets entrepreneuriaux des jeunes de la diaspora et les projets de développement ou d'extension de leurs pairs locaux au Cameroun.

1.2 Objectifs et priorités du Sous-programme

1.2.1 Objectif général

L'objectif général du présent appel à propositions est de créer un environnement incitatif, favorable à l'expression entrepreneuriale issue d'une synergie volontaire et inclusive entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux pour en faire des champions nationaux de l'industrialisation endogène camerounaise. Il est question de soutenir le développement industriel du Cameroun en mobilisant les jeunes camerounais de la diaspora et leurs pairs locaux dans la création des filières et chaînes de valeur susceptibles de créer des emplois pour d'autres jeunes.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Le présent appel à propositions a pour objectifs spécifiques de :

- Mettre en place un dispositif pour la promotion de l'insertion économique des jeunes issus de la diaspora camerounaise en tenant compte du genre ;
- Financer les projets de création d'entreprises des jeunes entrepreneurs de la diaspora en joint-venture avec les jeunes entrepreneurs locaux, soit en individuel soit en groupe de jeunes dans les domaines à fort potentiel de croissance économique et de respect de l'environnement ;
- Reconstruire le climat de confiance entre la diaspora camerounaise et sa patrie grâce à sa participation à l'essor économique du pays.

Les projets financés contribueront à une gestion durable des ressources naturelles et tiendront compte de la promotion des mesures d'atténuation des effets du changement climatique. Par ailleurs tous les bénéficiaires des financements suivront un renforcement des capacités en Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial.

1.2.3 Priorités

Le présent appel à propositions a pour priorités :

Priorité 1 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans les filières agricoles de seconde génération.

Dans le cadre de son émergence, le Cameroun mise sur l'agriculture de seconde génération. Le gouvernement du Cameroun compte sur sa jeunesse pour faire décoller son agriculture et en faire un moteur de son développement durable. Les jeunes de la diaspora représentent une catégorie d'investisseurs qu'il faut attirer dans le domaine agricole. Beaucoup d'entre eux ont travaillé ou travaillent dans le domaine agricole dans les pays d'accueils. Ils ont eu à acquérir des connaissances dans le domaine agricole et peuvent mobiliser des partenaires financiers ou techniques

depuis leurs pays d'accueils pour le Cameroun pays d'origine. Il est question ici de faire appel à l'expérience de ces jeunes de la diaspora dans le domaine agricole pour promouvoir l'agrobusiness dans le domaine de l'agriculture biologique en particulier. Il sera financé ici des projets d'agriculture biologique couvert par un label national concernant les jeunes camerounais pratiquant l'agriculture biologique. Les projets financés concernent essentiellement les entreprises agricoles de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Les projets financés concernent aussi le commerce équitable essentiellement dans le domaine agricole.

Priorité 2 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière avicole de production.

Les faibles performances obtenues dans la plupart des élevages résultent du manque d'informations et de formations. L'élevage du poulet de chair demande au préalable un savoir-faire qui ne peut pas être acquis sur le tas comme c'est le cas actuellement. Avec la croissance démographique, l'aviculture camerounaise a besoin de professionnels capables d'assurer une production de qualité dans le respect scrupuleux des règles d'hygiène.

Il y a urgence de passer de l'aviculture artisanale à une aviculture industrielle. Le savoir-faire des Camerounais de la diaspora qui travaillent dans ce domaine dans leurs pays d'accueils ou qui ont fait des études dans le domaine est sollicité. Le Cameroun veut développer son aviculture dans le respect des normes environnementales et à travers un capital humain provenant de sa diaspora. Une dizaine de projets pilotes dans le domaine de l'aviculture de production seront financés.

Le projet finance l'achat du matériel d'aviculture, l'achat des éleveuses et couveuses pour volaille, l'achat des laveuses à œufs pour élevage de volailles, la construction des poulaillers, la sécurisation des terres agricoles pour l'aviculture, la production alimentaire endogène pour la volaille, l'abreuvement des poulets, le suivi sanitaire (nettoyage régulier de la ferme, désinfection, vaccination), la mise à la norme de qualité ISO 9001, la création de labels camerounais dans le domaine de l'aviculture, le renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de l'entreprise, etc. L'appel recherche des entrepreneurs de la diaspora qui seront des investisseurs pionniers pour la mise en place d'une aviculture moderne, pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Priorité 3 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière halieutique.

Au regard du faible volume des captures, de la déficience de l'outil de production, du sous-équipement des pêcheurs locaux, et d'un marché de commercialisation mal structuré, la pêche maritime au Cameroun au stade actuel apparaît comme une activité peu développée, aussi bien dans le domaine industrielle qu'artisanal. Ces faibles performances montrent que l'activité halieutique au Cameroun ne repose principalement pas sur une bonne connaissance des ressources, une préservation de celles-ci, une bonne infrastructure et une main-d'œuvre stable.

L'économie camerounaise de la pêche est désorganisée, informelle, mal structurée, sans vision claire notamment en termes de création de jeunes entreprises camerounaises dans ce secteur. En outre, il est important que la politique camerounaise des pêches puisse s'inscrire dans une perspective de développement durable, fondée sur une bonne connaissance du potentiel exploitable, une préservation des ressources et l'existence d'un bon capital humain de pêcheurs. L'appel à subventions finance les projets d'entreprises dans le domaine de la production, la conservation et la commercialisation du poisson au Cameroun.

Priorité 4 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière laitière et ses dérivés.

La production laitière au Cameroun est très faible, ceci pour plusieurs raisons. Les races bovines locales présentent d'assez bonnes aptitudes bouchères. Par contre, les performances de la production laitière restent très limitées. La production totale a été estimée à 189 300 mille tonnes toutes espèces confondues en 2005, contre 183 mille tonnes en 1996, soit un accroissement de 3,16 % en dix ans (FAOSTAT). Toutefois, ces dernières années, la production moyenne s'est stabilisée à 125 000 tonnes. Cette faible performance s'explique par : (i) Le faible potentiel génétique de ces races (1 à 3 l de lait/jour, voire moins durant la période sèche, soit de l'ordre de 450l/lactation contre par exemple 40 à 50 litres/jour pour les vaches Holstein en Europe) ; (ii) La concurrence entre la consommation humaine et l'alimentation des veaux (prélèvement du veau estimé à 50%) ; (iii) Le faible intérêt des éleveurs pour la production et la commercialisation du lait ; (iv) Le mode d'alimentation des animaux qui n'utilise encore que faiblement les compléments et les fourrages. La production traditionnelle constitue l'essentiel de la production nationale, elle est très difficile à évaluer d'autant que le cheptel est lui-même difficile à estimer. La production moderne représenterait moins de 2 % de la production nationale avec 2000 tonnes par an. Il est ici question d'accompagner les jeunes de la diaspora qui souhaitent développer des activités entrepreneuriales dans la filière laitière.

Priorité 5 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière énergies renouvelables.

Avec une demande d'électricité en pleine croissance, le gouvernement camerounais est bien conscient qu'il ne pourra atteindre son émergence en 2035 sans son autonomie énergétique. En outre, il faut que le pays s'arrime aux engagements planétaires en vue de lutter contre le changement climatique. Il y a donc besoin et urgence d'encourager l'entrepreneuriat dans la filière énergies renouvelables. Les jeunes entrepreneurs de la filière énergies renouvelables issus de la diaspora sont alors sollicités pour mettre en place avec les jeunes restés au pays, des activités productives dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables.

Priorité 6 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière de l'industrie du meuble et des produits de bois ouvré.

Le Cameroun ne dispose pas encore d'une industrie du meuble et des produits en bois ouvré. L'industrie camerounaise du meuble et des produits de bois ouvré (portes et fenêtres, armoires de cuisine, objets décoratifs en bois, etc.) et des produits d'ameublement (matelas, stores, etc.) n'existe pas encore véritablement. Bien que disposant du bois, on constate aussi que les importations des meubles restent très importantes au Cameroun. La production actuelle reste artisanale et informelle. Dans le cadre de l'émergence, il faut structurer et organiser ce secteur d'activités en mobilisant les jeunes de la diaspora. Il est ici question d'encourager les jeunes de la diaspora et ceux qui sont au pays pour la création des PME de production semi-industrielle et industrielle des meubles et produits de bois ouvré au Cameroun. Les projets à financer doivent concerner les meubles résidentiels (mobilier de chambres à coucher, mobilier de salle à manger, mobilier de cuisine, mobilier de salon, meubles pour appareils audiovisuels, bibliothèques et étagères, etc.), les meubles commerciaux et de **bureau** (ameublement pour hôtels, ameublement pour restaurants, meubles pour salles d'attente, meubles pour bureaux d'affaires, meubles pour institutions scolaires, mobilier pour magasins, etc.), l'industrie des portes et fenêtres, l'industrie des armoires : les armoires, les comptoirs et les placards de cuisine, les armoires et les coiffeuses de salle de bain, les étagères pour maisons et commerces, les menuiseries préfabriquées et les boiseries artisanales (sauf celles de l'ameublement). Les projets peuvent aussi inclure les fabricants de plancher en bois dur ou en bois mou, les clôtures préfabriquées, les petits bâtiments préfabriqués (tels que les cabanons), les chevalets, les armatures de bois, les objets divers ornementaux, etc. il est question par le biais de cet appel, de faire la promotion auprès des jeunes, des différentes carrières possibles directement reliées à l'industrie du meuble et du bois ouvré tel que la production en série : Assembleur-ajusteur de composantes de meubles, Classificateur de bois, Coloriste (meubles, armoires de cuisine), Conducteur de séchoir à bois, Couturier de meubles, Ébéniste industriel, Finisseur de meubles en usine, Garnisseur d'éléments de meubles, Garnisseur de sièges de véhicules, Matelassier. Menuisier industriel, Modeleur sur bois, Monteur de portes et fenêtres en usine, Tailleur de tissu, Dessinateur-concepteur de meubles, Concepteur de meubles, Technicien programmeur de machines à commande numérique, etc.

Priorité 7 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière économie numérique.

L'économie numérique est désormais au centre des actions du développement. Le Cameroun cherche à développer une économie numérique qui vise aussi à rendre les villes intelligentes. A cet effet, une synergie entre les jeunes de la diaspora et ceux qui sont au pays pour développer ensemble des produits et services numériques qui améliorent les conditions de vie des populations, l'accès aux services publics est encouragé. Il en est de même pour les produits et services qui visent à rendre les villes camerounaises plus intelligentes.

Priorité 8 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière santé de proximité

De nombreux jeunes de la diaspora camerounaise sont des médecins qui exercent hors de leurs pays d'origine. Pour espérer devenir un pays émergent à l'horizon 2035, le Cameroun doit investir dans son système de santé. Il lui faut mettre en place une santé de proximité qui remplit des missions larges, au-delà de la seule prise en charge des malades. Il faut créer des conditions afin que les jeunes médecins issus de la diaspora camerounaise apportent leur expertise dans la mise en place d'un système de santé de proximité. Il sera financé les projets qui concernent l'installation en libéral mais en groupe de médecins dans des structures qui offrent le confort tant sur le plan humain que matériel. Il s'agit d'encourager la mise en place des maisons de santé où le travail des médecins se fait en collaboration, en groupe. Les projets peuvent aussi concerner la télémédecine, la recherche appliquée avec les tradipraticiens pour la production des médicaments. Le projet encourage le groupement des médecins pour mettre en commun leurs compétences, se partager les charges de fonctionnement, disposer des structures qui répondent aux normes internationales en matière de qualité du service.

Priorité 9 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière production et vente des machines industrielles tout comme la maintenance de la machinerie.

Pour atteindre son émergence, le Cameroun a besoin de disposer d'une variété d'entreprises locales liées à l'industrie qui proposent leur savoir-faire pour trouver des solutions techniques adaptées concernant la production et la maintenance locale des machines pour les entreprises camerounaises. L'appel finance des projets d'entreprises de mécanique générale spécialisées dans la conception, la fabrication, la vente, la location, la réparation et l'entretien de matériel industriel, moteurs et équipements professionnels dans tous les secteurs clés du développement.

Priorité 10 le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière de l'entretien automobile.

Les métiers de mécanicien automobile sont très mal exercés dans les villes camerounaises. En plus du fait que la formation aux métiers de mécanicien automobile pour effectuer les réparations, révisions, contrôles périodiques de véhicules automobiles n'est pas bien structurée, on constate que ces métiers s'effectuent pour la plupart dans l'informel, en marge des normes d'urbanisme. Il est question ici d'accompagner les jeunes travaillant dans ce secteur à travailler avec les jeunes de la diaspora qui ont une expertise dans le domaine pour améliorer les conditions de travail et avoir des garages automobiles de référence. Le projet finance l'installation des garages automobiles qui respectent les normes de qualité et environnementales.

Priorité 11 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est aujourd'hui au centre des préoccupations de l'économie mondiale et du développement durable. Face aux dérèglements

climatiques, il y a urgence d'adopter des politiques publiques qui encouragent l'adaptation au changement climatique. Dans le contexte camerounais, le ministère de la jeunesse est bien conscient de la contribution que les jeunes peuvent apporter pour favoriser la transition écologique du Cameroun. Plusieurs jeunes de la diaspora camerounaise sont impliqués dans des actions qui concernent l'économie circulaire. Leur contribution pour rendre les villes camerounaises plus salubres et impulser une industrie locale dans le domaine de la valorisation des déchets est à encourager. L'appel entend à cet effet financer les microprojets des jeunes de la diaspora en partenariat d'affaire avec les jeunes au Cameroun dans le domaine de la valorisation des déchets solides par réemploi, réutilisation et recyclage.

Priorité 12 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière du BTP.

Le Cameroun connaît un processus d'urbanisation rapide et anarchique qu'il faut impérativement corriger. Avec une croissance démographique élevée, sa population qui devrait atteindre 48 millions en 2050, le Cameroun doit garantir à sa jeunesse les conditions meilleures de vie aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Il y a une urgence d'améliorer le tissu entrepreneurial dans le domaine du BTP en impliquant de manière significative les jeunes talents de la diaspora dans ce domaine. Leur contribution est sollicitée dans tous les domaines du BTP. Il faut de toute urgence améliorer la qualité du bâtiment et, plus généralement, l'urbanisation des villes camerounaises. Les jeunes de la diaspora ont une solide expérience de vie pour mieux apprécier et proposer des solutions novatrices dans l'urbanisme des villes camerounaises et dans le domaine spécifique de la construction des logements décents qui se situent aujourd'hui au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du Cameroun. L'appel compte financer des microprojets d'entreprises de BTP qui s'orientent vers l'écoconstruction avec la promotion des logements à bas impact carbone, l'utilisation des matériaux locaux dans la construction, l'industrialisation dans la production des matériaux locaux de construction.

Priorité 13 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière textile.

L'industrie textile peine à décoller au Cameroun. La production textile est restée artisanale et les facteurs actuels de production dans le domaine textile ne permettent pas de jeter les bases qui impulsent une industrialisation de ce secteur. Pourtant, le Cameroun dispose d'un potentiel humain et des ressources naturelles pour le développement d'une industrie textile. L'appel finance des projets de regroupement des tailleurs en coopératives, PME finalisées à une production semi-industrielle ou industrielle.

Priorité 14 : le développement d'activités entrepreneuriales entre les jeunes de la diaspora camerounaise et leurs pairs locaux dans la filière de l'innovation technologique, et tout autre domaine jugé pertinent pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

L'appel finance également des projets qui concernent d'autres secteurs d'activités qui n'ont pas été mis en évidence dans cet appel, mais restent stratégiques, et prioritaires pour le développement durable du Cameroun. Ainsi, toute entreprise porteuse d'idées innovantes, peut soumettre son projet dans la priorité 14 pour espérer avoir un financement.

1.3 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par l'administration contractante

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à trois milliards (3.000.000.000) de FCFA pour sa phase pilote et prélevé des fonds alloués au Plan Triennal Spécial-Jeune. Pour cette phase expérimentale, on compte financer une centaine de projets pilotes.

Tout financement sollicité dans le cadre du présent appel à propositions ne devrait pas être supérieur à cinquante millions (50 000 000) de FCFA :

- Pourcentage minimum : 50 % du total des coûts éligibles de l'action.
- Pourcentage maximum : 90 % du total des coûts éligibles de l'action.
- Le solde ou cofinancement (c'est-à-dire la différence entre le coût total du projet et le montant demandé à l'administration contractante) doit être financé par des sources autres que le budget de DIALYJ. Le cofinancement doit être prouvé par des dépenses donnant lieu à facturation qui concernent par exemple les biens meubles et immeubles, les machines, les travaux d'aménagement réalisés sur le site, les capitaux propres, les dépenses de crédit-bail, les prestations externes telles frais de travaux de conception et les études, - les frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financière, - les dépenses de location, - les autres dépenses de sous-traitance conformes aux règles d'éligibilité.

L'administration contractante se réserve le droit de ne pas financer la totalité du montant sollicité. Toutefois, les promoteurs se doivent d'ajuster leur projet au montant du financement octroyé.

2. REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROPOSITION

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions financées dans le cadre du présent appel à propositions.

2.1 Critères d'éligibilité

Il existe plusieurs séries de critères d'éligibilité qui concernent respectivement les acteurs, les actions et le coût.

2.1.1 Eligibilité des acteurs

- le **demandeur chef de file (jeune de la diaspora ou jeune entrepreneur résidant au Cameroun)**, c'est-à-dire l'entité qui soumet le formulaire de demande,
- le **codemandeur ; (jeune de la diaspora ou jeune entrepreneur résidant au Cameroun)**

- le ou les partenaires associés (facultatifs) qui peuvent être une Collectivité Territoriale Décentralisée, les acteurs non étatiques tels les entreprises, les associations, les fondations, les communautés autochtones villageoises, etc.

NB : Les codemandeurs doivent être pour l'un, résidant dans la diaspora, et pour l'autre, résidant au Cameroun.

Tout consortium peut avoir au maximum deux codemandeurs et deux partenaires associés.

Le demandeur chef de file tout comme le codemandeur est :

- des jeunes issus de la diaspora Camerounaise, âgés de **21 à 35 ans**, désirant entreprendre au Cameroun avec leurs pairs locaux ;
- des jeunes entrepreneurs camerounais exerçant au Cameroun âgés de **21 à 35 ans**, désirant entreprendre avec leurs pairs de la diaspora.

Pour prétendre à un financement, le demandeur et ses codemandeurs peuvent être :

- une personne morale ou physique ;
- appartenir à l'une des catégories d'organisations suivante : Etablissement, PME/PMI, TPE, incubateurs d'entreprises, Cluster, institutions universitaires, Groupement d'Initiatives communes de jeunes.

NB : Le codemandeur tout comme le chef de file participe également à la gestion et à la réalisation des activités du projet. Il est à préciser ici que les règles applicables au demandeur sont les mêmes pour le codemandeur.

Chaque demandeur et codemandeur ne peut adhérer qu'à un seul projet.

2.1.2 Eligibilité des actions

Les actions susceptibles de bénéficier d'un financement concernent les priorités de l'Appel à Propositions. Les principales dépenses finançables sont les suivantes : activités de renforcement des capacités, les frais de personnel, amortissement du matériel pour les investissements engagés pour le projet, dépenses liées à la propriété intellectuelle, l'homologation, le design, l'acquisition de technologie, location des structures, prestations de services, achats de matières et fournitures, locations, entretiens et réparations, assurances, documentation, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, affranchissement, déplacements, location, normes ISO.

Pour être éligibles, les propositions de projet doivent impliquer au moins deux partenaires (physique et/ou moral) et l'un doit agir en tant que demandeur ou chef de file et l'autre en tant que codemandeur.

Le Demandeur ou chef de file doit être responsable direct de la gestion, la mise en œuvre et la coordination des activités à travers son implication qu'on peut évaluer à la majorité relative des apports personnels des promoteurs dans la coentreprise. Il a également la charge de soumettre le formulaire de demande.

2.1.3 Eligibilité des coûts

Seuls les coûts éligibles seront couverts par le financement. Il est à noter que les coûts éligibles sont les dépenses réellement encourues par les promoteurs du projet. Ils répondent aux critères suivants :

- Ils sont encourus pendant la durée du projet ;
- Ils sont indiqués dans le budget prévisionnel global du projet ;
- Ils sont identifiables et vérifiables.

Les coûts éligibles sont des dépenses directes qui répondent aux conditions d'éligibilité exposées ci-dessus. De manière spécifique, ces dépenses sont directement liées à la mise en œuvre du projet.

Le budget peut inclure une réserve pour imprévus ne dépassant pas 5 % des coûts directs éligibles estimés. Celle-ci ne peut être utilisée qu'avec **l'autorisation écrite préalable** de l'administration contractante.

2.1.4 Les dépenses non éligibles

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Remboursement de crédit et des charges liées à ces crédits ;
- Les provisions pour pertes ;
- Les achats de terrains ou d'immeubles,
- Crédits à des tiers ;
- L'achat des voitures ;
- Etc.

2.1.5 les projets non éligibles

Les projets suivants ne sont pas éligibles pour le financement : Projets à caractères religieux ou politique ; Projets liés au sponsoring ; Projets attribuant des bourses ou finançant essentiellement des cours de formation ;

2.2 Coûts

Au-delà du montant du financement, les budgets présentés peuvent comporter des coûts directs éligibles suivants :

- a) les coûts directs de personnel impliqués dans l'exécution du projet entrepreneurial,
- b) les frais de déplacement liés à la réalisation du micro-projet,
- c) les équipements et consommables
- d) la protection de la propriété intellectuelle,
- e) le transfert et la diffusion des connaissances,
- f) les coûts de Marketing,
- g) les coûts de visibilité et de communication,
- h) les autres coûts de fonctionnement directs.

2.3 Temps nécessaire pour la réalisation du projet

La durée minimale du projet : 18 mois

Durée maximale du projet : 36 mois.

2.4 Critères particuliers à prendre en compte

Un accent sera mis sur les projets prenant en compte les critères particuliers suivants : Promotion du genre et du handicap ; Promotion des savoirs faire endogènes ; Promotion des minorités ethniques ; Promotion du brassage ethnique, linguistique et culturel.

La priorité sera donnée aux projets se réalisant dans des villes camerounaises qui ont un retard de développement économique important. Les porteurs de projets sont invités à orienter leurs projets vers les territoires camerounais les plus défavorisés.

2.5 Formulaire de demande

La demande de candidature est un formulaire de note succincte qu'il faut remplir pour la première étape de sélection. Les projets présélectionnés vont par la suite déposer un formulaire complet de demande qui comprend la Partie A : le formulaire de demande, la partie B : le budget et la partie C : le cadre logique. La demande complète ne doit pas être morcelée en plusieurs fichiers. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

Des éclaircissements ne seront demandés que lorsque les informations fournies ne sont pas claires et empêchent donc l'administration contractante de réaliser une évaluation objective.

Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

2.6 Procédure de soumission de la demande

Les demandes doivent être soumises exclusivement en ligne au plus tard le 22 novembre 2021 à 23h59 GMT.

La proposition doit être rédigée en français ou en anglais.

Les informations sur l'Appel à Propositions sont disponibles sur les sites internet du PARI-JEDI, de l'ONJ et du MINJEC aux adresses respectives ci-après : www.parijedi.org, www.onjcameroun.cm, www.minjec.gov.cm

Le formulaire de note conceptuelle est disponible sur la plateforme digitale de « DIALYJ » à l'adresse www.dialyj.cm Par ailleurs, ladite plateforme permet la mise en relation entre les jeunes de la diaspora et leurs pairs locaux.

En cas de difficultés lors du remplissage du formulaire de la note conceptuelle en ligne, contacter le secrétariat technique du PARI-JEDI à l'adresse électronique parijedi.cm@gmail.com ou au numéro de téléphone (237) 222 20 47 22.

NB : Tout projet soumis après la date limite sera automatiquement rejeté.

2.7 Autres renseignements sur les demandes

Deux séances d'information relatives au présent appel à propositions seront organisées en ligne. Le lien de la réunion sera partagé sur le site internet du PARI JEDI.

L'administration contractante produira après les séances d'information, un rapport qui sera mis en ligne. Ce rapport va répondre à toutes les préoccupations des participants aux deux webinaires.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs chefs de file, des codemandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Veuillez noter que l'administration contractante peut décider d'annuler la procédure d'Appel à Propositions à tout moment, conformément aux conditions bien spécifiques qui concernent le Cameroun.

2.8 Critères d'évaluation des candidatures

Les principaux critères qui seront utilisés pour évaluer la candidature sont les suivants :

N°	Critères	Points
1	Pertinence de la proposition (robustesse et originalité)	10
2	Faisabilité de la proposition (méthodologie de mise en œuvre, chronogramme et mécanismes de suivi-évaluation)	10
3	Création des emplois à court, moyen et long termes	10
4	Alignement de la proposition à la SND 30	10
5	Durabilité et Pérennisation de la proposition	15
6	Savoirs endogènes mobilisés	5
7	Initiative se réalisant dans un territoire défavorisé	10
8	Qualité du consortium	10
9	Budget (cohérence entre les lignes budgétaires et les activités proposées)	10
10	Le projet lutte contre les discriminations, prend en compte le genre, contribue à lutter contre le changement climatique, contribue à atteindre un ou plusieurs ODD	10
Total		100

2.9 Calendrier de l'appel à proposition

Activités	Dates
Lancement de l'Appel à Propositions	07 octobre 2021
Premier webinar d'information – Instructions concrètes relatives à la préparation des propositions – Participation facultative.	15 octobre 2021 à 10h GMT+1
Deuxième webinar d'information : Instructions concrètes relatives à la préparation des propositions – Participation facultative.	25 octobre 2021 à 11h GMT+1
Etape 1 : Date limite de soumission de la Note conceptuelle en ligne via la plate-forme de l'initiative « DIALYJ »	22 novembre 2021 à 23h59 GMT+1
Réunion du comité d'experts d'évaluation et de sélection des soumissions	10 décembre 2021
Publication des résultats de la pré-sélection	28 décembre 2021
Etape 2 : Date limite de soumission de la candidature complète en ligne via la plate-forme DIALYJ	15 février 2022
Réunion du comité d'experts d'évaluation des candidatures	15 mars 2022
Publication des résultats des projets sélectionnés	15 avril 2022
Signature des accords de subvention	Fin avril 2022
Cérémonie de lancement officiel des projets	mai 2022
Réunion de lancement de l'exécution des projets	mai 2022
Démarrage de la mise en œuvre des projets	mai 2022